

## Bilan de l'année 2016

### SOMMAIRE :

- Bilan de l'année 2016
- Balisage
- Le CTO unique
- Vinci et la sécurité routière
- Syndiquez-vous

L'année 2016 tire sa révérence, 2017 s'annonce comme une année riche en activités revendicatives.

À pas feutrés chez Cofiroute, on voit pointer les prémices de la loi dite « travail ».

En effet, certains accords d'entreprise commencent à être dénoncés par la direction. Cela risque de se généraliser pour tous les autres si nous restons inactif...

Notre action est de crier et de revendiquer : **«Pas de loi travail dans ma boîte !»**

Forte de ce constat, la CGT Cofiroute s'est engagée avec les salariés, dans un rapport de force en déposant des préavis reconductibles de mars 2016 au 15 décembre 2016, pour dire non à cette loi et pour contrer la disparition de plus 300 emplois dégradant nos conditions de travail. La Direction de Cofiroute, dans un dialogue social compliqué, nous annonce la dénonciation de l'accord du droit syndical, touchant bien évidemment toutes les instances DP, CHSCT, CE et des représentants du personnel.

En attendant, que vivent les salariés des autoroutes au quotidien ?

De la peur et du stress dus à la dangerosité de l'évolution des procédures : de balisage, de centre d'appel unique (CTO), de collecte d'argent dans les voies qui sont inadaptées et/ou peu testées.

Il n'en serait rien si l'entreprise entretenait un vrai dialogue social avec les partenaires sociaux.

Ne nous trompons pas, sous ces airs de bon samaritain, le DRH de l'entreprise joue au « poker menteur ». Celui-ci ayant conservé sa chemise, méprise par son comportement les représentants du personnel et par voie de conséquence les salariés.

L'entreprise dialogue en sens unique, « toute communication est manipulation, la communication est un outil, la manipulation aussi ». Cofiroute l'a bien compris et nous aussi !

D'ailleurs ce dialogue mène Cofiroute devant les tribunaux pour les raisons suivantes:

- Les Menaces de sanction disciplinaire pour avoir exercé notre droit de grève.
- Travail égal/ salaire égal, malheureusement à ce titre, trop de différence existe sur les rémunérations entre salariés de même fonction.

Les NAO sont annoncées pour janvier 2017, nous espérons voir une direction plus à l'écoute de nos revendications et plus généreuse que l'année précédente.

La plateforme unique est:

- Augmentation du salaire brut de 50€ pour toutes les catégories de personnel
- Fixer le montant du titre restaurant à 8€
- Versement d'une indemnité repas équivalente à la valeur de la participation de l'entreprise
- Attribution du droit au titre restaurant ou à l'indemnité repas à tous les salariés
- Ouverture d'une négociation sur la revalorisation des salaires de base inférieurs à 1800€brut

\*\*\*\*

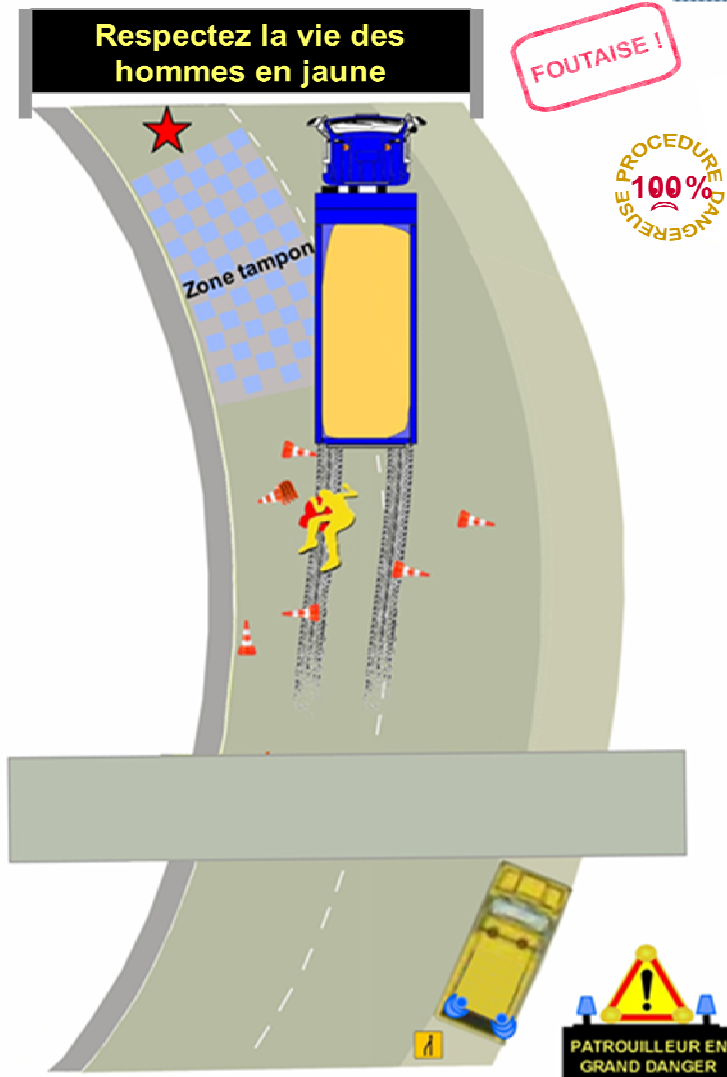


L'ensemble des élus vous souhaitent leurs meilleurs vœux, de bonheur, de santé, et de luttes syndicales victorieuses pour l'année 2017.

# BALISAGE

## Les nouvelles procédures, c'est mortel !!

Pendant des années, le fourgon de sécurité était positionné en protection de l'évènement, il protégeait les intervenants et indiquait la voie à prendre à nos clients, quoi de plus logique !



**Jamais ça ! Réagissons avant !**

Aujourd'hui, l'agent routier devra esquiver les véhicules des clients au fur et à mesure de leur passage...Et oui!! le fourgon est maintenant positionné sur la BAU. Imaginez par temps de brouillard avec une visibilité ne dépassant pas 50 mètres, mettre des cônes sur la voie de gauche, sans aucune visibilité ni protection, le fourgon étant placé en amont sur la BAU, incitant de ce fait, les clients à emprunter la voie de gauche... Voilà exactement le genre de situation que vous êtes amenés à connaître maintenant. On vous asphyxie de ¼ d'heures sécurité pour des poussières dans l'œil, des épines dans les doigts, **ATTENTION** pensez bien à mettre vos lunettes et vos gants pour vous prémunir d'un accident de travail ! Mais lorsqu'il s'agit de protéger ce qu'il y a de plus cher pour vous, **votre vie...**là , c'est une tout autre histoire, surtout lorsqu'une instruction interministérielle conduit à des comportements dangereux. **C'est tout simplement inadmissible et inconscient !**

Une grande partie des salariés ont alerté les formateurs lors des recyclages balisages. Des questions ont été posées auprès des instances CHSCT et DP, malheureusement la direction répond : « Appliquez les directives interministérielles ! »

Elle n'apporte aucune solution quant à une réelle protection de ses salariés, cette irresponsabilité nous mène tout droit sous les roues des véhicules des usagers.

Attention, ce genre de situation représente un danger **grave et imminent** pour votre sécurité, n'hésitez pas à demander du renfort dès que possible ou servez vous de votre **droit de retrait...**

**Il en va de votre vie !**

Croisons les doigts en espérant ne jamais connaître un drame...

## CTO. Unique, un projet explosif !

Le CTO unique est en phase d'être mis en place, la direction a trouvé un nouveau moyen de faire des économies supplémentaires sans se soucier une nouvelle fois de la santé de ses salariés. Quelles en seront les conséquences ?

Le cabinet Addhoc a rendu son verdict : les risques pour la santé des téléopérateurs sont avérés. En effet Cofiroute n'a pas doté les téléopérateurs de moyens fiables pour réaliser leur travail.

Voici les conclusions du cabinet d'expertise Addhoc dans son rapport du 12 septembre 2016 mandaté par l'ITC CHSCT:

- Le projet va entraîner un lissage de la production par le haut
- Augmentation considérable des flux d'appels entrants
- Rapprochement des périodes de pics d'appels sans interruption
- Réduction de la fréquence des périodes de creux
- Moins de possibilité de prendre de pauses face à l'accumulation des appels en attente à l'écran
- Moins de marges de manœuvre en termes de régulation de la charge de travail et de respiration individuelle
- Pression mentale supplémentaire face à la vision permanente des appels en attente
- Une certaine confusion inhérente à la connaissance des territoires, des gares et des barrières de péage
- Des impacts négatifs sur la qualité de service, sur les conditions de travail et sur la santé des salariés

- L'harmonisation des pratiques nécessaires à la mutualisation des appels, risque de mettre à mal les ressources psychologiques des salariés en cas d'absence d'accompagnement
- Un risque important de rigidifier l'organisation des pauses et de répartition de la charge de travail entre l'ensemble de téléopérateurs
- Un risque d'accroissement de la surveillance et du contrôle du travail des salariés => risque d'imposition des cadences standardisées et de mise en compétition des salariés
- L'obligation de mobilité des téléopérateurs qui n'auront pas d'autre choix que de subir la distance kilométrique sinon, en cas de refus, nous ne doutons pas de l'intention de l'entreprise à sanctionner les salariés par le licenciement.



Horaires, salaires, flicage, pression...

**Ensemble disons STOP !**

Suite à ce rapport, le CE et l'ITCCHSCT (Instance Temporaire de Coordination CHSCT) ont émis un avis défavorable pour le projet de Centre Télé Opération Unique. Pour couronner le tout, des problèmes de logiciel et d'interphonie ont été découverts, la direction a décidé de retarder la mise en place du projet (fin mai 2017).

## Vinci et la sécurité routière...

Vinci signe l'appel des entreprises pour la sécurité de ses salariés sur la route...

Cette opération engage les entreprises à tout mettre en œuvre pour que la quête légitime de performance ne pousse pas leurs collaborateurs à prendre des risques au volant:

- En s'assurant que les déplacements sont compatibles avec le respect du code de la route
- En prescrivant des moments de repos réguliers suffisants
- En organisant le travail de façon à limiter autant que possible les déplacements routiers.

Mais qu'en est-il chez Cofiroute ?

Sur les trois engagements cités ci-dessus, lequel respecte-t-elle ?

On dit parfois que les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés, et ce qui suit confirme la règle une nouvelle fois !

Nous avons à plusieurs reprises alerté la direction sur différentes causes pouvant nous amener à nous retrouver dans des situations de grande fatigue au volant. Celle-ci étant générée par des tranches horaires non adaptées, des horaires décalés, des trajets trop longs et des prolongations de postes inutiles suite aux rappels d'astreintes.

La réponse est « il faut assurer la continuité du service... »

Bref, nous devons nous plier à la nouvelle organisation, les problèmes de fatigue, on ne les traite pas chez Cofiroute !

Mais comment une entreprise telle que la nôtre peut-elle s'engager à faire appliquer le respect des temps

de repos aux usagers alors qu'elle ne l'applique même pas à ses salariés ?!

Sommes-nous si différents des usagers face à la fatigue ? Imaginez-vous dire à votre hiérarchie vouloir respecter vous aussi l'engagement de Vinci ?

Que dirait-elle si vous vous arrêtiez 20 mn toutes les deux heures ou moins si l'effet de la fatigue se faisait ressentir plus tôt, comme le préconise le code de la route ? Sacrilège !!!

Par contre elle se charge bien de nous rappeler l'application de la nouvelle loi sur les infractions !



Notre président Mr COPPEY a tout compris, il se repose tout simplement dans les bouchons. Et oui...

Ah ! Merci l'automatisation ! Qu'en pensez-vous Monsieur COPPEY ?

Vous êtes soucieux pour votre avenir chez Cofiroute, vous voulez être acteur pour le respect des droits de chacun.

Je pense à mon avenir

Je fais respecter mes droits

Je rejoins la CGT

Pour une justice plus forte, **rejoignez-nous !**

<http://www.cgtpcofiroute.fr/adhesion/>

Le site de la CGT Cofiroute vous propose les outils nécessaires pour vous aider à connaître vos droits, n'hésitez pas à le consulter et à nous contacter via notre formulaire

« Une question ? ».

Rendez-vous sur:

<http://www.cgtpcofiroute.fr/>

La CGT sa force, c'est VOUS